

CQP ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES



18 JUIN 2026

LA FORMATION CQP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CQP ANIMATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES (CQP AAG)

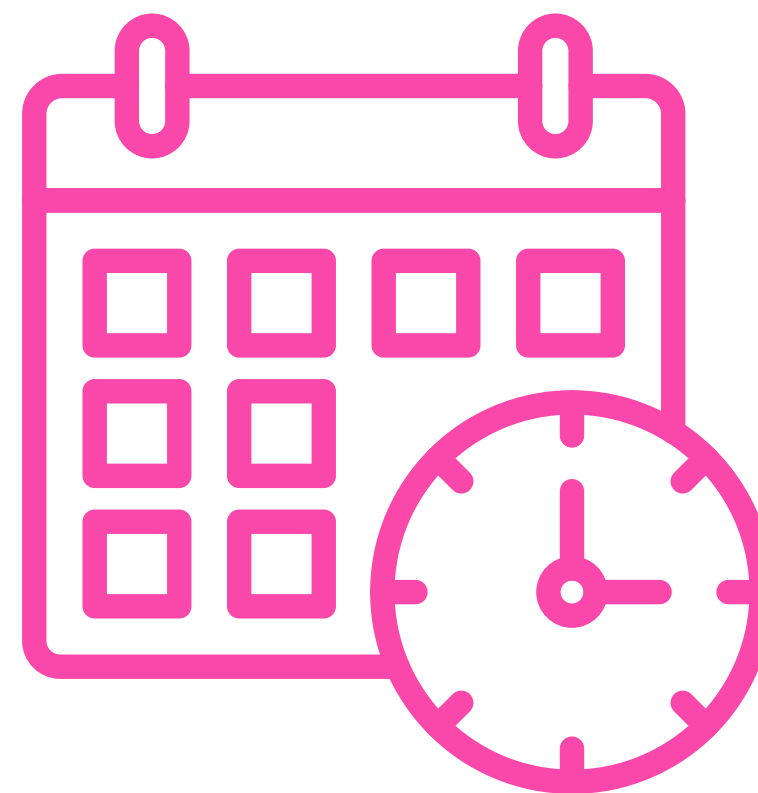
- **DIPLÔME DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DU SPORT QUI PERMET D'EXERCER LE MÉTIER D'ANIMATEUR CONTRE RÉMUNÉRATION AU SEIN D'UN CLUB DE LA FFGYM**
- PREMIÈRE MARCHÉ VERS L'EMPLOI ET UN PARCOURS PROFESSIONNEL D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS GYMNIQUES
- ANIMER ET ENCADRER EN AUTONOMIE CONTRE RÉMUNÉRATION JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION
- TRAVAIL À TEMPS PARTIEL, OCCASIONNEL OU SECONDAIRE
- **3 OPTIONS :**
 - ACROBATIQUES (AAGA)
 - EXPRESSION (AAGE)
 - EVEIL GYMNIQUE POUR LA PETITE ENFANCE (AEGPE) POUR LES ENFANTS DE 15 MOIS À 6 ANS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

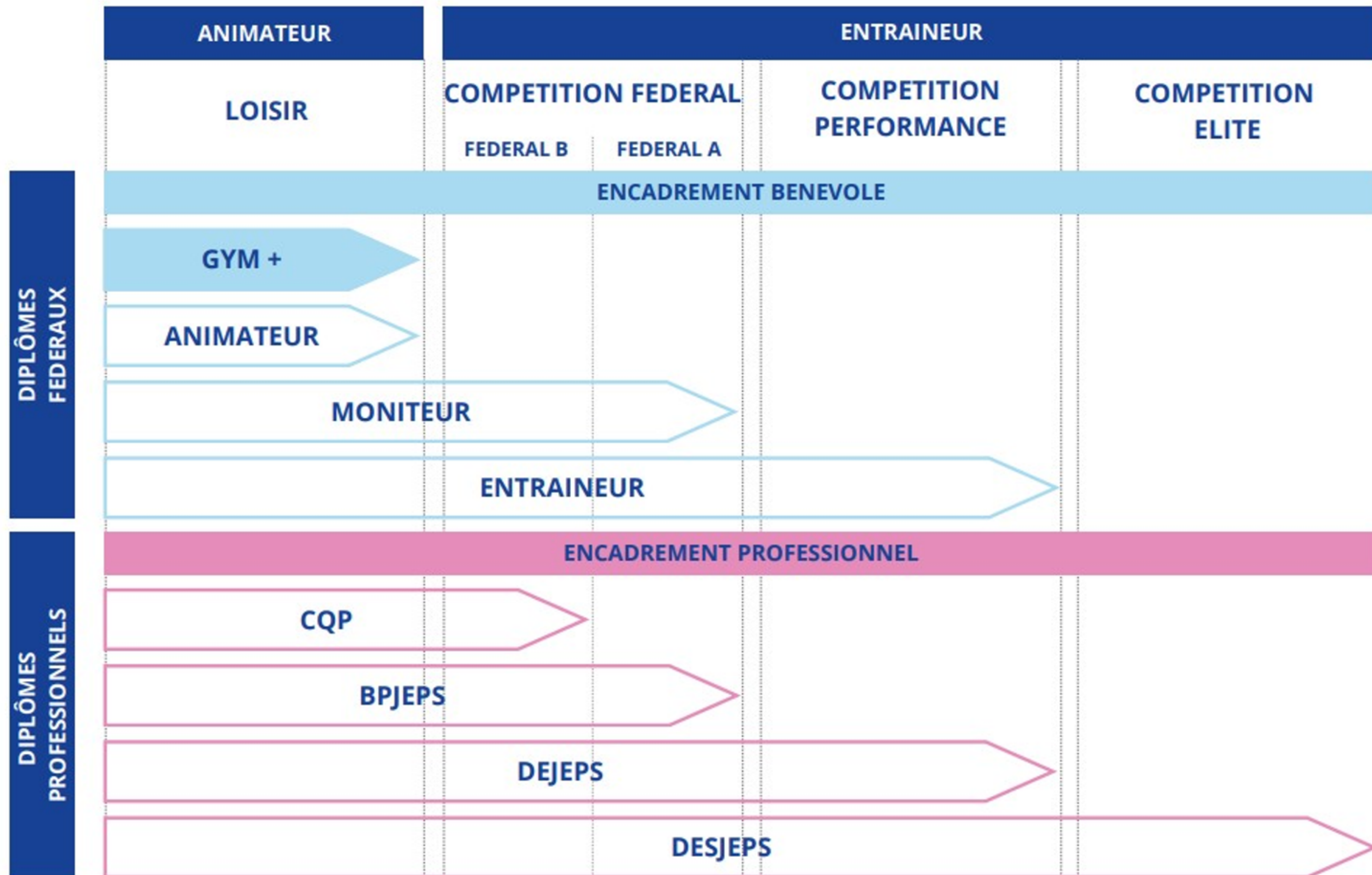
- **3 BLOCS DE COMPÉTENCES :**
- PRÉPARATION ET ANIMATION DE SÉANCES D'INITIATION DANS LES ACTIVITÉS GYMNIQUES DE L'OPTION CHOISIE
- ORGANISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION AUTOUR DE SES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT PHYSIQUE ET SPORTIF
- CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

DURÉE DE LA FORMATION

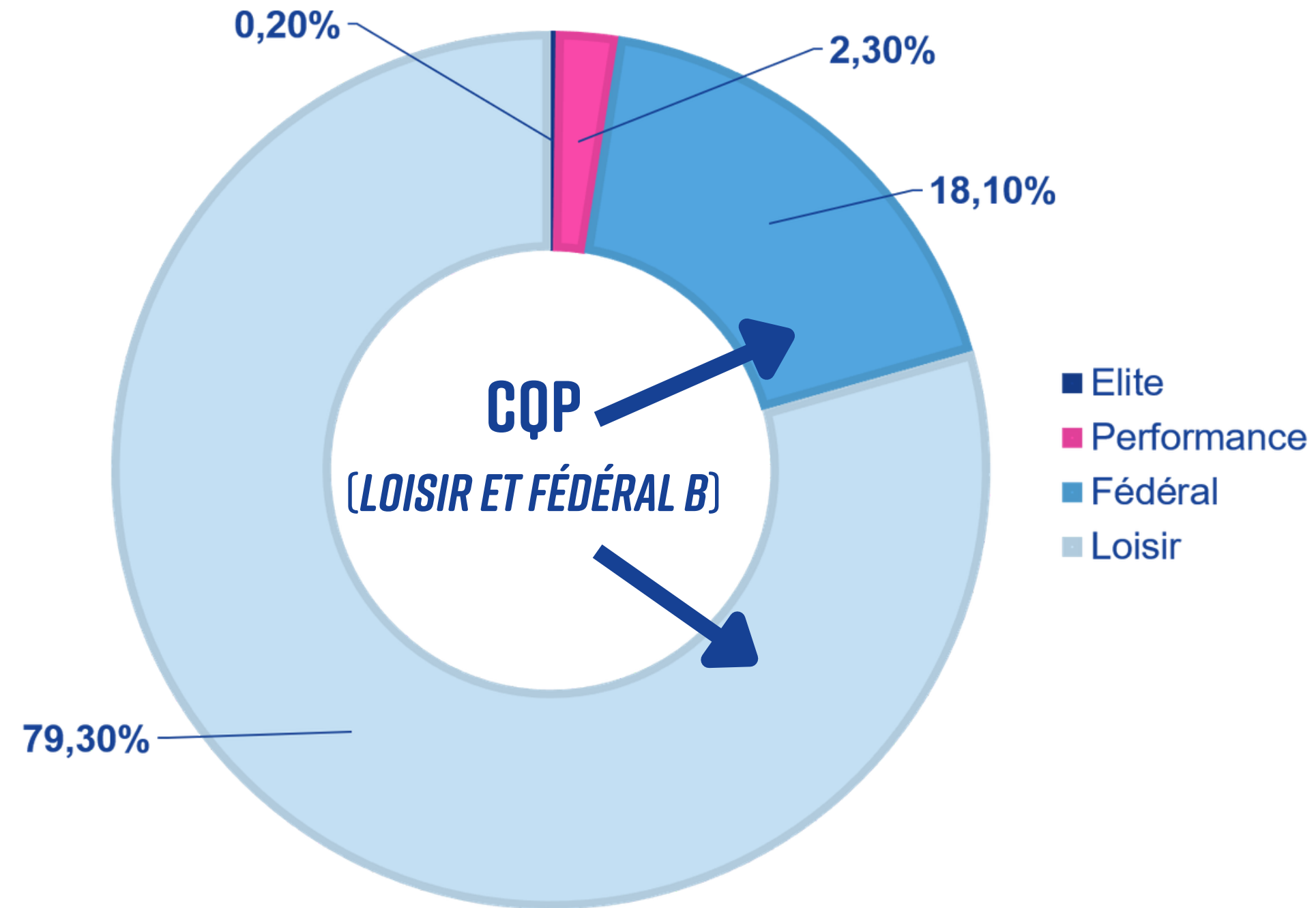
- NOMBRE D'HEURES :
 - ACROBATIQUES (AAGA) ET EXPRESSION (AAGE) : 150 HEURES EN ORGANISME DE FORMATION ET 50 HEURES EN STRUCTURE
 - EVEIL GYMNIQUE POUR LA PETITE ENFANCE (AEGPE) : 120 HEURES EN ORGANISME DE FORMATION ET 40 HEURES EN STRUCTURE
- OCTOBRE 2026 À JUIN 2027



ARCHITECTURE GLOBALE DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'ACADÉMIE FRANCE GYMNASTIQUE



RÉPARTITION DES LICENCIÉS PAR NIVEAU DE PRATIQUE



POSITIONNEMENT

LE DÉROULEMENT

- VIDÉO DE PRÉSENTATION DU CQP
- ENTRETIEN INDIVIDUEL DE 30 MINUTES EN VISIO
 - LE STAGIAIRE, ACCOMPAGNÉ D'AU MOINS SON TUTEUR, ET/OU D'UN DIRIGEANT DU CLUB
 - PRÉSENTATION DU CANDIDAT
 - PRÉSENTATION DU PROJET DE LA STRUCTURE POUR LE CANDIDAT
 - CONSTRUCTION DU PLAN DE FORMATION

POSITIONNEMENT

LES OBJECTIFS

- **DES INFORMATIONS SUR :**
 - LE MÉTIER EXERCÉ
 - LE DIPLÔME
 - LA FORMATION
 - LES ÉVALUATIONS ET LE JURY FINAL
- **DÉFINITION DU PROJET PROFESSIONNEL**
- **RÉDACTION DU PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION (PIF)**
 - COMPLÉMENTS DE FORMATION
 - ALLÈGEMENTS DE MODULES DE FORMATION
 - INTÉGRATION DANS UN PLAN DE FORMATION PLURIANNUEL



INSCRIPTION AU CQP



DATES

- **5 JUILLET 2026** : DATE LIMITE D'INSCRIPTION EN VOUS CONNECTANT À VOTRE ESPACE LICENCIÉ FFGYM OU À L'ESPACE CLUB
 - POUR LES NON LICENCIÉS, NOUS CONTACTER DIRECTEMENT
- **10 JUILLET 2026** : DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION PAR MAIL À L'ADRESSE CQP@FFGYM.FR
- **APRÈS LES INSCRIPTIONS :**
 - POSITIONNEMENT PRÉVU EN VISIOCONFÉRENCE ENTRE AOÛT ET NOVEMBRE SELON LA RÉGION
 - FOAD
 - MODULES DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

SESSIONS ET LIEUX DE FORMATION

OPTION ACROBATIQUE	OPTION EXPRESSION	EVEIL GYMNIQUE POUR LA PETITE ENFANCE
• NOUVELLE-AQUITAINE • ILE-DE-FRANCE • CENTRE-VAL DE LOIRE • BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ • AUVERGNE-RHÔNE-ALPES • PAYS DE LA LOIRE	• ILE-DE-FRANCE • AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	• NOUVELLE-AQUITAINE • ILE-DE-FRANCE • AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRÉREQUIS

- AVOIR 16 ANS (AU JOUR DU POSITIONNEMENT)
- ÊTRE TITULAIRE DU DIPLOME PSC OU ÉQUIVALENT (AFPS, SST, ...)
- SELON L'OPTION CHOISIE :
 - ATTESTER D'AU MINIMUM 100 HEURES DE PRATIQUE DANS UNE ACTIVITÉ GYMNIQUE DE L'OPTION ACROBATIQUE OU EXPRESSION
 - OU ATTESTER D'UNE PRÉSENCE SUR 30 SÉANCES D'ÉVEIL GYMNIQUE EN PETITE ENFANCE
- RÉPONDRE OBLIGATOIREMENT AUX EXIGENCES D'HONORABILITÉ PRÉVUES DANS LE CODE DU SPORT (ARTICLES L.212-9 ET L.322-1 DU CODE DU SPORT)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
- CERTIFICAT MÉDICAL DATANT DE MOINS DE 6 MOIS (MENTION « NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE ET À L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS GYMNIQUES »)
- PSC (OU AFPS, SST À JOUR)
- SELON L'OPTION CHOISIE :
 - ATTESTATION DE PRATIQUE D'AU MINIMUM 100 HEURES DANS UNE ACTIVITÉ GYMNIQUE DE L'OPTION ACROBATIQUE OU EXPRESSION
 - OU ATTESTATION DE PRÉSENCE SUR 30 SÉANCES D'ÉVEIL GYMNIQUE EN PETITE ENFANCE
- COPIE DE DIPLÔME DU TUTEUR (S'IL EST DÉJÀ IDENTIFIÉ)
- PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP : CERTIFICAT MÉDICAL, NOTIFICATION DE DÉCISION DE MDPH, PHOTOCOPIE DU PROTOCOLE PPS

TUTEURS ET LIEUX DE STAGE

- **LES TUTEURS DOIVENT :**
 - ÊTRE TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP AAG, BPJEPS, BREVET D'ETAT IER OU 2ÈME DEGRÉ, DEJEPS, DESJEPS, LICENCE STAPS)
 - JUSTIFIER D'AU MOINS 3 ANNÉES D'EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS GYMNIQUES
- **LIEUX DE STAGE**

HANDICAP

- LES FORMATIONS SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- DES ADAPTATIONS ET AMÉNAGEMENTS SONT POSSIBLES
- DEMANDES À FAIRE AU PLUS TARD AU POSITIONNEMENT À INFORMATIONS TRANSMISES PAR L'ACADÉMIE À L'OC SPORT
- RÉFÉRENTE HANDICAP : ALEXANDRA GUITON : ALEXANDRA.GUITON@FFGYM.FR

NOUS CONTACTER AU PLUS VITE POUR FACILITER LES DÉMARCHES

COÛTS ET FINANCEMENTS



COÛT DE LA FORMATION

- **FRAIS DE DOSSIER : 120 €**
 - RÈGLEMENT UNIQUEMENT PAR VIREMENT
- **COÛT PÉDAGOGIQUE :**
 - OPTION ACROBATIQUE : 2 685 €
 - OPTION EXPRESSION : 2 685 €
 - OPTION EVEIL GYMNIQUE POUR LA PETITE ENFANCE (AEGPE) : 2148 €



LES MODES DE FINANCEMENT

- FINANCEMENT INDIVIDUEL :
 - FINANCEMENT STAGIAIRE OU CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)
 - FINANCEMENT CLUB
 - CONVENTIONNÉ : FRANCE TRAVAIL, COLLECTIVITÉS, MISSIONS LOCALES, FINANCEMENT SESAME
- AIDE À LA FORMATION :
 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES DE L'EMPLOYEUR
- CONTRAT DE TRAVAIL :
 - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

POUR LES FINANCEMENTS EN ROSE, VEUILLEZ CONTACTER L'AFDAS (OPCO)

CPF

- LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION EST UN TYPE DE FINANCEMENT INDIVIDUEL
- DISPOSITIF EXCEPTIONNEL PROPOSÉ À TOUT INDIVIDU ET TOUT SALARIÉ DE LA BRANCHE D'OBTENIR UN FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE AUX DROITS INSCRITS À LEUR COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)
- ABONDEMENT COMPLÉMENTAIRE DE 8000€ MAXIMUM (DANS LA LIMITE D'UTILISATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE)
- PARTICIPATION OBLIGATOIRE À HAUTEUR DE 150 €

SI LE STAGIAIRE SOUHAITE MOBILISER SON CPF, NOUS LE SIGNALER TRÈS RAPIDEMENT.

FINANCEMENTS CONVENTIONNÉS

- **FRANCE TRAVAIL :**
 - ÊTRE INSCRIT À FRANCE TRAVAIL
 - INFORMER RAPIDEMENT L'ACADÉMIE CAR LES DÉMARCHES SONT LONGUES ET PRENDRE CONTACT AVEC SON CONSEILLER
- **FINANCEMENT SESAME :**
 - POUR PLUS D'INFORMATION, PRENDRE CONTACT AVEC LA DRAJES
- **MISSION LOCALE ET RÉGIONS :**
 - POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER VOS COLLECTIVITÉS, CONSEIL DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- UN DISPOSITIF POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS :
 - 1100€ HT DE PRISE EN CHARGE
- POUR LES ENTREPRISES ENTRE 11 ET 49 SALARIÉS :
 - 1800€ DE PRISE EN CHARGE
- CES FINANCEMENTS PEUVENT ÊTRE COMPLÉTÉS AVEC LES FONDS CONVENTIONNELS DE L'AFDAS.
POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ **CONTACTER VOTRE CONSEILLER AFDAS**

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- DÉFINITION DU CONTRAT :
 - UN CONTRAT DE TRAVAIL CDD VOIR CDI EN ALTERNANCE SUIVI PAR UN TUTEUR EN ENTREPRISE
 - UN CONTRAT À TEMPS PLEIN (35H SEMAINE) OU À TEMPS PARTIEL
- CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :
 - LES JEUNES DE 16 À 25 ANS
 - LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE 26 ANS ET PLUS
 - LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA, DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE ET DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS
 - LES PERSONNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CONTRAT AIDÉ
 - FORMATION : AU MOINS 150 HEURES (ENTRE 15 ET 25% DU CONTRAT)

PRISE EN CHARGE ET RÉMUNÉRATION

- **NIVEAU DE PRISE EN CHARGE :**
 - ENTRE 9,15 € ET 25 € PAR HEURE DE FORMATION
 - PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS ANNEXES
- **RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

MOINS DE 21 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
55% DU SMIC	70% DU SMIC	100% DU SMIC (OU 85% DU SMC)

LES AVANTAGES

- **POUR L'EMPLOYEUR :**

- LES RÉMUNÉRATIONS DES SALARIÉS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION BÉNÉFICIENT DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019 DE LA RÉDUCTION GÉNÉRALE DE CHARGES RENFORCÉE
- AIDE À LA FORMATION DU TUTEUR
- AIDE À LA FONCTION TUTORALE (SI MOINS DE 11 SALARIÉS)

- **POUR LE STAGIAIRE :**

- ACQUISITION D'UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RECONNUE
- MÊMES DROITS QUE LES SALARIÉS DE LA STRUCTURE
- STATUT DE SALARIÉ EN FORMATION
- PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS ANNEXES

QUESTIONS



MERCI D'AVOIR SUIVI LE WEBINAIRE

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE POUR RETROUVER LA PLAQUETTE ET LE PROGRAMME DE LA FORMATION CQP

CONTACT :

ACADÉMIE FRANCE GYMNASTIQUE: FORMATION@FFGYM.FR